

## Fiche espèce



### *Rhinolophus ferrumequinum*

#### Grand Rhinolophe

Grosse Hufeisennase

Rinolof maggiore

Rinolof grond

Greater horseshoe bat

#### Caractéristiques

Envergure : 33-40 cm

Poids : 13-34 g

Âge maximal : 30 ans

Jeunes par année : 0-1

#### Statut

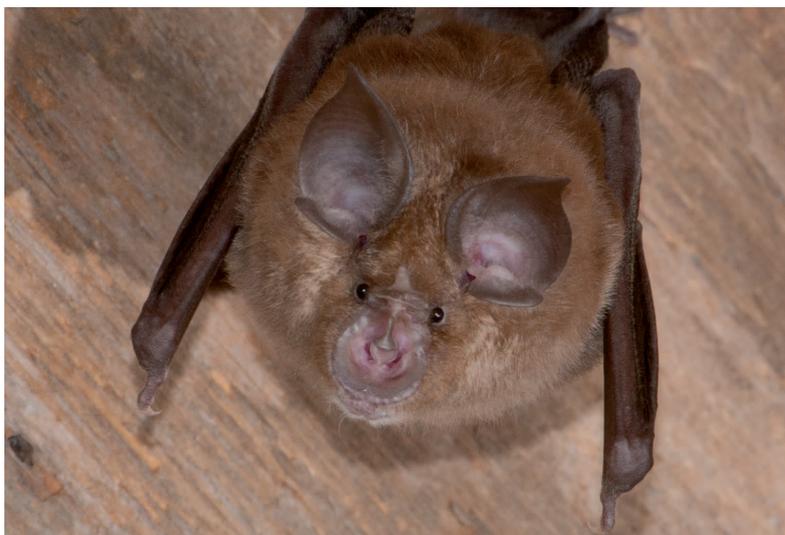
Protection : protection selon la LPN

Liste Rouge : CR (en danger critique)

Priorité CH : I (très haute)

Autre : espèce cible forestière, espèce cible de forêt claire

**Synergies :** Grand Murin, Oreillard roux, Oreillard gris, Oreillard montagnard, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées



Envol par une ouverture, dans le Jura (SO)

### Utilisation de l'habitat

#### Gîtes

En été, durant la journée, il utilise les combles, les greniers, les entretoits ou diverses cavités de bâtiments. Les femelles y élèvent leur petit en colonie allant de quelques individus à plusieurs centaines. Les mâles peuvent séjourner dans les gîtes occupés par les femelles. Seuls les espaces disposant d'accès suffisamment grands, pour être accessibles en vol, sont occupés. Les individus non reproducteurs se trouvent, quant à eux, toute l'année dans des gîtes souterrains comme des cavités rocheuses. L'hibernation a lieu principalement dans des grottes et des galeries.

#### Terrains de chasse

En général, il chasse à l'affût dans les forêts claires et d'autres paysages semi-ouverts, riches en structures, tels que les pâturages boisés. Ses proies sont principalement les grands coléoptères, ainsi que les papillons de nuit. Les territoires de chasse sont généralement situés à moins de 5 km du gîte. L'ordre de grandeur des terrains de chasse peut aller de 10 à 50 ha.

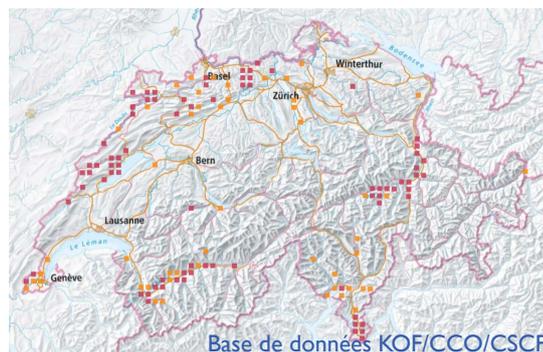
#### Couloirs de vol

Cette espèce est fortement liée aux structures, en particulier dans les régions à forte pollution lumineuse. En vol de transit, elle longe généralement les lisières de forêt, les haies, les cours d'eau ou les couloirs sombres structurés dans les zones d'habitation.

Les distances entre les gîtes estivaux et hivernaux peuvent atteindre plusieurs dizaines de kilomètres.

### Répartition

Sa population a connu un effondrement massif de ses effectifs au milieu du XXe siècle. Actuellement, il ne reste plus que 4 colonies de mise bas (GR, VS, AG) dans des régions favorisées par la chaleur. Les colonies comptent à peine plus de 250 femelles au total. Il existe des preuves actuelles de présence d'individus isolés dans le Jura, en Argovie à Genève ainsi qu'au Tessin. Ces dernières années, les indices de présence de l'espèce dans les grottes se sont multipliés, en particulier dans le Jura.



Base de données KOF/CCO/CSCF

## Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Intrusion de rapaces/chouettes et de fouines dans les gîtes en bâtiments.
- Dépenses d'énergie durant l'hibernation dues aux dérangements causés par le tourisme spéléologique.
- Perte/fragmentation de l'habitat (gîtes, couloirs de vol) par la pollution lumineuse, ainsi que par la pollution sonore, la transformation du paysage et la construction d'infrastructures en zones de chasse.
- Manque de gros insectes en raison d'une agriculture trop intensive.

## Mesures

Des mesures de protection et de conservation sont nécessaires pour cette espèce qui en est hautement dépendante. Parmi les mesures à privilégier, il est conseillé de travailler sur l'élaboration de plans d'action cantonaux et de viser à combler les lacunes des connaissances locales, notamment en ce qui concerne les couloirs de vol. Il est également important de poursuivre et développer le [Programme national de monitoring et protection des Rhinolophes](#). Pour toute mesure, l'implication des [Correspondants régionaux \(CR\)](#) est obligatoire.

## Gîtes

Renforcer la protection des colonies de mise bas existantes (intégration dans l'aménagement du territoire). Poursuivre et développer le suivi des gîtes. Prendre en compte l'environnement du gîte et de la connexion avec la forêt dans les concepts de protection, notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse. Renoncer à l'éclairage des façades des bâtiments abritant un gîte en période estivale. Protéger les sites d'hivernage connus dans les grottes en limitant leur accès durant la période hivernale. Effectuer une recherche ciblée de gîtes souterrains. Mettre à disposition des gîtes appropriés dans les bâtiments en périphérie de la répartition actuelle.

## Terrains de chasse

Favoriser les grands insectes (notamment les coléoptères et les papillons). Renoncer à l'utilisation d'insecticides dans la sylviculture et l'agriculture. Encourager l'élevage extensif de bétail dans les pâturages. Éviter la pollution lumineuse en dehors des zones habitées. Augmenter la diversité des structures dans les espaces ouverts.

## Couloirs de vol

Recenser, inclure dans l'aménagement du territoire et protéger systématiquement les couloirs de vol nocturnes entre les gîtes et les terrains de chasse. Contrôler et, si nécessaire, optimiser l'éclairage et la connectivité à proximité des gîtes. Créer des synergies avec d'autres espèces cibles afin d'établir une infrastructure écologique favorable à travers les zones d'habitation (en particulier les corridors sombres).



Sagogn GR : Foyer de la plus grande colonie de mise bas d'Europe centrale



Proies favorites: Hannetons

## Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). [Handbuch der Fledermäuse](#). Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Mitchell-Jones et al. (2007). [Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Voigt et al. (2019). [Leitfaden für die Berücksichtigung von Fledermäusen bei Beleuchtungsprojekten](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Le Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

## Liens

[fledermausschutz.ch](http://fledermausschutz.ch)

[institutions.ville-geneve.ch/fr/ccol/](http://institutions.ville-geneve.ch/fr/ccol/)